

**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**



**45<sup>EME</sup> SESSION DE LA COMMISSION DE LA POPULATION  
ET DU DEVELOPPEMENT**

**Du 23 au 27 AVRIL 2012**

-----  
**POINT 5 :**

**DEBAT GENERAL SUR LA PLACE DES QUESTIONS DE POPULATION ET DE DEVELOPPEMENT  
DANS LE THEME RETENU POUR L'EXAMEN MINISTERIEL ANNUEL DE 2012**

**DECLARATION DE  
MME BOSSO YVONNE  
DIRECTEUR GENERAL DU DEVELOPPEMENT DES CAPACITES NATIONALES**

*New York, le 25 avril 2012*

*A vérifier au prononcé*

Monsieur le Président,

Comme c'est la première fois que je prends la parole devant cette auguste assemblée, permettez-moi de vous adresser les félicitations de ma délégation, pour la grande efficacité avec laquelle vous dirigez les travaux de la présente session.

Nos félicitations s'adressent également aux membres de votre bureau.

Soyez assuré de l'entière disponibilité de ma délégation à coopérer pleinement au succès des travaux.

La délégation ivoirienne s'associe à la déclaration faite par l'Algérie au nom du Groupe Africain.

Monsieur le Président,

La délégation ivoirienne apprécie l'inscription des questions de population et de développement dans le thème retenu pour l'examen ministériel, vu que malgré les résultats et les bonnes pratiques qui ont été enregistrés dans certains pays, aucun Etat n'a adressé avec succès toutes les priorités définies dans le Programme d'action de la CIPD.

La proportion des jeunes est très forte en Côte d'Ivoire à l'instar des pays en développement. Au dernier recensement (1988), les jeunes de 15 à 24 ans représentaient 21% de l'effectif total, sur une population totale de 15 366 627 habitants.

Elle s'est appropriée les recommandations et le Programme d'Actions de la CIPD en 1994. Cette appropriation s'est surtout manifestée par l'élaboration et l'adoption d'une politique nationale de la population en 1997 suivie de plusieurs autres politiques, programme et projets sectoriels notamment :

- Une politique de santé de la reproduction en 1998 ;
- Un plan d'action national pour la femme en 2002 ;
- Une stratégie de développement basée sur les Objectifs du Millénaire pour le développement en 2006 (OMD) ;
- Etc.

Le rapport d'évaluation de la CIPD+5 élaboré en 1999, a révélé que la mise en œuvre de ces politiques et programmes a permis d'amorcer l'amélioration des indicateurs sociodémographiques.

Malheureusement le coup d'Etat intervenu en 1999 et les crises à répétition qui ont suivi, ont perturbé et même compromis la mise en œuvre de ces programmes et projets. Il s'en est suivi une dégradation des indicateurs. Les résultats d'études réalisées en 2005 (enquête sur les Indicateurs du Sida) et en 2008 (enquête ENV), ainsi que les rapports d'évaluation de la CIPD+10 et CIPD+15, révèlent une dégradation généralisée des indicateurs, conséquence d'un niveau de pauvreté élevé (48% environ).

La situation des adolescents et de jeunes est devenue très préoccupante depuis 2002, avec la généralisation de la crise, qui a occasionné la fermeture de certains établissements sanitaires, scolaires et universitaires, l'enrôlement des adolescents et des jeunes dans les groupes armés, etc.

Monsieur le Président,

Les adolescents et les jeunes de Côte d'Ivoire se trouvent aujourd'hui dans une situation urgente d'assistance, et de prise en charge à tous les niveaux.

Conscient de cette situation, le Président de la République a mis en place dès avril 2011, un Programme présidentiel d'urgence pour faire face aux besoins pressants des populations et surtout des jeunes, à travers la gratuité des frais de scolarisation et des soins de santé, la réhabilitation des infrastructures scolaires, sanitaires, routières, etc. Malheureusement, la Côte d'Ivoire, est devenue un Etat fragile, aux ressources limitées avec des besoins immenses.

Cependant, elle a tenu à être présente à cette 45<sup>ème</sup> session afin de réaffirmer son engagement pour la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD. Elle est consciente de l'importance des questions de population qu'elle a placé au cœur de sa stratégie de sortie de crise, de reconstruction et de développement du pays.

La création récente (mars 2012) d'un Office National de la Population dans le but de mieux adresser les questions de population, de relever le niveau des indicateurs sociodémographiques et améliorer les conditions de vie des populations, en est l'illustration.

Un Plan National de Développement vient d'être également adopté pour la période 2012 -2015.

Afin de mieux adresser la problématique des adolescents et des jeunes, le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, qui assure la coordination des questions de population et développement, a décidé de produire au titre de l'année 2012, le Rapport sur l'Etat et le devenir de la Population ivoirienne (REPCI) sur la thématique jeune. Le REPCI est un document produit chaque année à l'image du rapport sur l'état de la population mondiale.

Dans ce cadre, toutes les questions concernant la jeunesse seront examinées sous un angle à la fois rétrospectif et prospectif, avec comme objectif final, permettre à l'Etat de tirer meilleur profit de ce potentiel que représentent les jeunes pour la reconstruction post-crise et le développement durable du pays.

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire profite de sa présence à la 45<sup>ème</sup> session de la Commission Population et Développement, pour dire à nouveau merci à toutes les organisations du Système des Nations Unies dont l'inestimable soutien a permis la fin de la crise postélectorale, créant ainsi un environnement favorable à la mise en œuvre de stratégies et actions d'urgence pour soulager les populations.

Monsieur le Président,

La situation se normalise en Côte d'Ivoire grâce à l'appui des Nations Unies ; mais le pays est encore fragile et il a besoin de soutiens techniques et financiers pour sa reconstruction et pour l'amélioration des conditions de vie des populations, dont 48% vivent en dessous du seuil de pauvreté.

La Côte d'Ivoire, qui a reprogrammé toutes les actions prioritaires du Programme d'action de la CIPD dans le DSRP et aujourd'hui dans le Plan National de Développement, voudrait pouvoir compter sur les agences du Système des Nations Unies, ainsi que tous les partenaires au développement, pour relever le niveau de vie des populations et surtout pour donner aux adolescents et aux jeunes, la possibilité de contribuer effectivement à la reconstruction du pays.

Monsieur le Président, je vous remercie pour votre aimable attention.